

Mot du Pr Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph, à l'inauguration de la Chaire de Droit Continental et de la 7^{ème} convention des Juristes de la Méditerranée, le jeudi 22 octobre 2015, de la Faculté de Droit, à l'Amphithéâtre François Bassil, au CIS.

Il m'est une obligation de vous souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Université Saint-Joseph, constatant que la Faculté de Droit et de sciences politiques, son Doyen Mme Léna Gannagé et son équipe, ont déployé des efforts notoires pour remplir nos devoirs d'hospitalité et pour que ce lancement de la Chaire de Droit Continental et le colloque qui s'ensuit soient plus qu'un moment important dans la vie libanaise. Je vois en lui un événement qui marque les esprits et laisse ses traces positives sur la marche du droit et des législations aujourd'hui en panne. Dans le contexte socio-politique et sécuritaire que vit le Liban et notre région du Proche et du Moyen-Orient, nous voulons voir dans la tenue de cet événement, ici même à Beyrouth, la *Berytus nutrix legum*, à la faculté centenaire de Droit du lyonnais Paul Huvelin et des Jésuites fondateurs, un signe de solidarité avec nous. C'est ainsi que notre résistance intellectuelle et notre résilience sociale et spirituelle continuent à nous motiver et à nous inspirer d'aller de l'avant et de construire le temps par la persistance du droit et par les autres manifestations de l'esprit.

Le souhait de bienvenue est une obligation, laissez-moi dire un mot particulier de bienvenue à Son Excellence, l'Ambassadeur de France Monsieur Emmanuel Bonne, à ces assises et à l'USJ, puisque c'est votre première venue et intervention parmi nous dans cette Université Saint-Joseph. Elle fait partie intégrante du réseau francophone de l'Enseignement supérieur et a tissé au fil de son histoire des liens indéfectibles avec la France et a contribué à l'élaboration des valeurs de la francophonie. Lors de notre rencontre à la Résidence des Pins, j'ai compris que l'USJ ne vous est pas étrangère, ayant animé un séminaire dans le temps avec notre cher regretté ami, le professeur Samir Kassir. Que votre séjour dans cette capitale, si distincte parmi les autres capitales, soit fructueux pour vous-mêmes et porteur d'une continuité de plus en plus prometteuse pour le Liban et pour l'Université.

Chers Amis, c'est une fierté et une responsabilité que d'accueillir par le recteur, dans le cadre de la Faculté de droit et des sciences politiques, la Fondation pour le droit continental, la Chaire de Droit continental et son Président M. Jean-François Dubos. Les chaires étant rattachées à la personne du recteur dans notre université et sans être personnellement spécialiste en droit, je ne peux qu'apprécier cette volonté, d'une part de mettre en relief le droit romano-germaniste ou romano-civiliste et, d'autre part, de venir à Beyrouth et dans cette Faculté de droit, héritière conjointement du droit romain de Beyrouth et du droit civil français, dont le code a été récemment traduit en arabe, en plus de son attachement au droit libanais et oriental. M. le Doyen honoraire Fayez Hage Chahine avait porté et appuyé cette orientation vers Beyrouth de la Chaire et aujourd'hui, nous sommes heureux que cette intention ait trouvé son incarnation. Les missions multiples de la Fondation, allant de la formation permanente et le développement personnel et communautaire, jusqu'à l'expertise et les Universités d'été, passant par le rayonnement de ce droit à travers les chaires qui se répandent comme le feu du Japon au Chili et de Casablanca à Beyrouth, vous êtes porteurs de cette décision d'ouverture et de cette alternative de dialogue des droits et du dialogue des hommes et des femmes de droit là où les barbaries ne connaissent que la violence physique et la dictature consistant à tuer la parole.

Être à Beyrouth est une plus-value réciproque pour nos façons de concevoir et de pratiquer le droit. Votre convention sur les relations familiales dans les pays de la Méditerranée est un beau et pertinent témoignage de ce que cette chaire naissante peut réaliser pour que les sciences juridiques communiquent et se complètent avec beaucoup de bonheur et de réussite, toujours par le lien de la communauté humaine et aussi des droits de la nature.

Pour terminer, je voudrais reprendre un mot du regretté Père Jean Ducruet, ancien recteur de l'USJ, qui a dit dans une allocution de 1985 : « Le droit est un instrument de sécurité et cette sécurité suppose une certaine stabilité, mais le droit ne saurait se détacher de la vie, l'analyse juridique se déphaser par rapport à la réalité sociale ». J'espère que la stabilité reviendra, la sécurité s'installera et que le bon droit soit notre guide. Merci.